

## Restrictions pour les rencontres d'aumônerie

Le Service National pour l'Évangélisation des Jeunes et les Vocations nous a envoyé cette info au sujet des restrictions en cours en raison de la situation sanitaire :

- Les activités cultuelles demeurent autorisées (dans les conditions de distanciation antérieures), entre 6h et 19h, dans le même département ou à moins de 30 km du lieu de résidence.
- En revanche, il n'est plus possible, d'accueillir dans des salles à usage multiple d'activités "d'activités à destination exclusive des personnes mineures" comme c'était le cas ces dernières semaines.
- Les accueils collectifs de mineurs ne peuvent accueillir du public.
- En extérieur, les regroupements de plus de 6 personnes demeurent interdits.

En cohérence avec l'esprit et la lettre de ces textes, il y a donc lieu de suspendre durant les semaines qui viennent les activités en présentiel, à l'exception des célébrations dans les lieux de cultes, en respectant bien entendu les règles de distanciation physique (1 chaise sur 3, 1 rang sur 2, port du masque obligatoire). Cela vise les messes mais aussi liturgies de la parole, veillées de prière, louange etc.

Les pèlerinages et autres déplacements prévus durant cette période ne pourront pas non plus se tenir.

C'est à nouveau un coup dur pour tous les organisateurs et animateurs impliqués dans ces événements. Puisse l'espérance née de la joie de Pâques aider chacun à garder courage!

Mise à jour au 3 avril 2021, en application du décret n°2021-384 du 2 avril 2021

Pour en savoir plus, consultez les 2 pages ci-dessous :

- Jeunes et Vocations : https://jeunes-vocations.catholique.fr/ados/
- Journal de l'animation :

https://www.jdanimation.fr/actualites/mesures-sanitaires-renforcees-une-nouvelle-foire-aux-questions-pour-les-acm-et-session

Vous pouvez également télécharger la foire aux questions relative aux accueils collectifs de mineurs (du ministère de l'Éducation Nationale et de la Jeunesse)

faq\_acm\_06042021\_vf

©2025 - Diocèse d'Angoulême - 28/10/2025 -

https://charente.catholique.fr/actualites/nouveau-decret-pour-les-rencontres-daumonerie/